**APPEL A CANDIDATURES**

**RESIDENCE D’ARTISTE BANDE DESSINEE**

**Université de Poitiers – 2024**



**CONTEXTE**

La politique culturelle de l’université de Poitiers s’inscrit dans le cadre de la convention cadre « Université, lieu de culture » signée le 15 juillet 2013 entre le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche et la conférence des présidents d’université. Faire vivre l’art et la culture à l’Université, favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles et poursuivre à l’université l’ambitieux projet d’une éducation artistique et culturelle commencée dès l’école, sont les principaux objectifs de cette convention. Toutes les dimensions de l’art et de la culture (spectacle vivant, musée, culture scientifique, musique, cinéma, lecture…) sont incluses et les projets mis en place peuvent prendre la forme d’actions de développement des pratiques artistiques, de création artistique et de diffusion culturelle.

C’est dans ce contexte que le service culture de l’Université de Poitiers accueille depuis 2016 des résidences d’artistes.

**Pour l’année universitaire 2024-25 une résidence d’artiste est créée pour une autrice ou un auteur de bande dessinée.**

**Objectifs artistiques :**

* Soutenir le travail artistique d’un.e auteur.rice
* Faire découvrir l’univers artistique de l’auteur.rice
* Passer commande d’une proposition artistique
* Promouvoir cette proposition artistique

**Objectifs culturels :**

* Développer un projet d’actions autour de la littérature et de la bande dessinée
* Favoriser la rencontre entre la communauté universitaire, scientifique et l’œuvre de l’artiste
* Sensibiliser de nouveaux publics à la bande dessinée
* Permettre aux étudiants de faire l’expérience de l’univers d’un artiste
* Apporter une meilleure compréhension d’une œuvre et du processus de création
* Développer des relations entre mondes professionnels, de la recherche et de l’enseignement

**TYPE DE RESIDENCE**

Conçue comme un projet artistique et culturel, la résidence est assortie d’**actions de médiation et pédagogiques** à hauteur de 20 à 30% de la durée de la résidence.

Ces actions, proposées en accord avec l’artiste retenu.e, pourront concerner toute la communauté universitaire (étudiant.e.s de différentes composantes de l’Université, comme enseignant.e.s chercheur.euse.s et personnels administratifs). Elles pourront prendre différentes formes : atelier de pratique, rencontre professionnelle et tous publics, intervention dans un cours, conférence ou table ronde, café BD…

Des partenariats seront établis avec différents événements portés par, ou en partenariat avec, l’Université de Poitiers.

**La durée totale de la résidence est de 4 mois et demi** répartis sur les 2 années civiles 2024 et 2025 : 3 mois entre septembre et décembre 2024 et 1 mois et demi entre janvier et mars 2025.

**THEMATIQUE**

L’objet de la résidence : créer une proposition artistique originale sur la thématique « **L’université de Poitiers dans le futur** ».

Fondée en 1431, l’université de Poitiers est une université pluridisciplinaire qui rayonne depuis le XVIe siècle sur la vie culturelle de la ville. Depuis toujours la population de la cité est composée de 20 à 30% d’étudiant·e·s et l’université est régulièrement classée parmi les toutes 1ères universités françaises en termes de vie étudiante.

Son offre de formation est dense, de qualité, professionnalisante… et sa recherche, structurée autour de 5 instituts fédératifs de recherche (IFR), est dynamique et inventive.

En quelques chiffres l’Université de Poitiers aujourd’hui c’est 30000 étudiant·e·s (dont 4000 de issu·e·s de différents pays), 3000 personnels, 14 composantes (facultés, instituts ou écoles), 37 laboratoires, 5 écoles doctorales, 200 diplômes nationaux…

C’est aussi, en plus de Poitiers, de nombreux campus implantés au Furoscope, à Niort, Angoulême, Châtellerault ou encre Segonzac, et un patrimoine riche et diversifié (133 bâtiments dont des hôtels particuliers des XVe, XVIe et XVIIe siècles, des bâtiments des années soixante-dix récemment rénovés, des bâtiments modernes et économes en énergie) dont l’université est propriétaire.

Enfin l’Université de Poitiers promeut le modèle d’Université dans la Cité qui s’appuie sur des valeurs humanistes et citoyennes et s’inscrit dans les grandes orientations européennes en matière de durabilité pour adapter sa stratégie aux exigences internationales, notamment sur la responsabilité sociale et environnementale.

6 siècles d’existence pour l’Université de Poitiers mais qu’en sera-t-il dans le futur ?

Quelle forme prendra l’université à l’aube du prochain siècle ? Quelles seront les axes de recherches, quelles seront les formations de demain et comment seront-elles enseignées, combien y aura-t-il d’étudiant.es, quels seront leurs modes de vie (déplacements, logements, activités extra-universitaires…) ? L’université rayonnera-t-elle toujours autant sur la cité et quels regards porteront ses enseignant·e·s, chercheur·euse·s, étudiant·e·s et personnels sur son passé ?

Pour répondre à ces questions, et bien d’autres encore, l’artiste laissera libre cours à son imagination pour inventer l’université du futur, en s’appuyant sur son histoire pour mieux s’en libérer. Il ou elle devra **créer une œuvre originale** **de (science-)fiction** en utilisant la forme de récit et l’esthétique qui lui paraissent les plus pertinentes et lui conviennent le mieux (roman graphique, manga, comics, franco-belge, texte illustré…). La forme de la publication finale (bande dessinée, exposition, webtoon …) sera définie entre l’Université et l’artiste.

**L’ARTISTE**

Nous recherchons un.e artiste de bande dessinée (scénariste et dessinateur.rice) francophone.

Pour être retenu.e l’artiste devra montrer un véritable **intérêt pour la thématique** et pour le milieu universitaire au sens large.

Il ou elle devra également faire preuve d’autonomie, de curiosité, et avoir déjà réalisé, ou prouver sa capacité à réaliser, un **travail de création de type science-fiction** ou d’anticipation.

Priorité sera donnée à une jeune autrice ou un jeune auteur. Sera considéré.e comme jeune autrice ou jeune auteur, un.e artiste qui n’a pas publié plus d’un à deux ouvrages sous son nom chez des éditeurs nationaux ; un artiste en développement dont la résidence peut être un plus dans sa construction artistique et sa professionnalisation.

L’artiste devra enfin **résider en Région Nouvelle Aquitaine ou travailler régulièrement avec un éditeur régional.**

**ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

ENGAGEMENTS DE L’UNIVERSITE

* Accueillir l’artiste : mise à disposition d’un logement à titre gratuit, prise en charge de certains repas (préparation de la résidence, événements particuliers…), prise en charge des frais de déplacements (un aller-retour domicile / lieu de résidence pour 2024 et pour 2025, déplacements si nécessaires sur les sites de Niort, Angoulême et Châtellerault), favoriser son immersion au sein de la communauté universitaire ;
* Accompagner l’artiste lors des actions de médiation ;
* Assister l’artiste dans la mesure du possible et dans le cadre strict de la résidence ;
* Rémunérer l’artiste en droits d’auteur (environ 2000 euros bruts par mois) ;
* Prise en charge d’éventuels achats de matériel pour les besoins du travail de création ou d’actions de médiation ;
* Prise en charge du coût de réalisation de la proposition artistique ;
* Promouvoir la résidence et les actions de médiation en accord avec l’artiste.

ENGAGEMENTS DE L’ARTISTE

* S’engager exclusivement dans la résidence sans réaliser d’autres travaux pendant la période ;
* Réaliser une proposition artistique originale conçue spécifiquement pendant la résidence ;
* S’impliquer dans une démarche d’éducation artistique et d’échanges avec les publics (actions de médiation et pédagogiques) ;
* Recevoir le public dans son espace de création si le lieu le permet ;
* Résider essentiellement (cinq jours sur sept) dans le lieu mis à sa disposition et prendre en charge ses frais de repas quotidiens et ses déplacements personnels ;
* Effectuer par ses propres moyens ses déclarations auprès de l’URSSAF ;
* Promouvoir la résidence et les actions de médiation en accord avec l’Université.

NB : la proposition artistique réalisée appartiendra, après cession de droits intellectuels, à l’Université qui en disposera à sa guise pour ses actions. Elle pourra la diffuser comme bon lui semble, en direction de différents publics, à l’exception de toute exploitation commerciale.

Dans le cas de publication, l’artiste en conservera un certain nombre d’exemplaires qu’il pourra utiliser comme bon lui semble. Il pourra utiliser librement l’ensemble de ses créations réalisées durant la résidence à la condition de mentionner l’apport, le soutien et l’accompagnement mis en œuvre par l’Université de Poitiers et préciser le cadre dans lequel ses créations ont été produites.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

* **Une biographie** retraçant le parcours de l’artiste **;**
* **Un dossier / book** présentant les réalisations déjà effectuées, les publications individuelles et collectives, les expériences en termes d’actions de médiation… et plus largement tous les éléments permettant d’apprécier son travail ;
* **Une note d’intention** sur le projet de résidence ;
* **Une photo** de l’artiste (portrait) au format jpeg, en bonne définition et libre de droit destinée à la communication de la résidence au cas où la candidature est retenue.
* Eventuellement un CV indiquant les diplômes, publications, expositions, bourses… ;
* **1 document pdf complet** et 1 fichier séparé pour la photo **à envoyer à :** **action.culturelle@univ-poitiers.fr**

**Date limite des candidatures : dimanche 17 mars 2024**

La sélection sera faite par un jury composé de personnels de l’Université de Poitiers (service culture, enseignant.e spécialisé.e BD, réseau régional de recherche en bande dessinée,)

**CONTACTS**

Lionel Poutaraud 05 49 45 47 83

Université de Poitiers - Service culture / Maison des étudiants

Bât A6 - 1, rue Neuma Fechine Borges

TSA 31104

86073 Poitiers Cedex 9